

LETTRE D'INFORMATION

DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DE L'ESPEN

(COMMUNES DE RETZWILLER ET WOLFERSDORF)

N°5 – Février 2012

EDITO :

Le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la poursuite de l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Espen jusqu'à fin 2024 par un nouvel Arrêté Préfectoral. Cet AP fait suite à une phase d'instruction de plus d'un an du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE), comportant notamment une étude d'impact et une période de concertation (Enquête Publique).

Nous profitons de ce début d'année pour vous présenter l'évolution des tonnages enfouis des différentes catégories de déchets ultimes depuis 2005. Elle illustre la notion de dégressivité des tonnages inscrite dans le nouvel Arrêté Préfectoral .



Paul-David Sereni
Responsable stockage
Alsace

UN NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

L'installation de stockage de l'Espen est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'activité du site et son exploitation sont régies par un Arrêté Préfectoral.

Le nouvel Arrêté Préfectoral (délivré le 23.12.2011) autorise l'exploitation du site pour les 12 prochaines années (fin 2024) pour un tonnage annuel moyen de 90 000 tonnes soit une baisse de l'ordre de 50% des tonnages enfouis en comparaison à l'ancien Arrêté Préfectoral. (170 000 tonnes/an auparavant)

Cet Arrêté Préfectoral prévoit une dégressivité des tonnages annuellement enfouis (Passage de 110 000 tonnes/an en 2012 à 70 000 tonnes/an dès 2020).

Il confirme la nécessité de la filière de stockage de déchets tout en misant sur l'émergence et le développement des filières de valorisation des déchets industriels en amont.

ACTUALITES :

Travaux de réaménagement

La poursuite de l'activité de l'installation de stockage de l'Espen va nécessiter des travaux d'aménagement et de remblaiement des parcelles agricoles voisines qui commenceront début avril.

Ces travaux, complémentaires à la création du nouveau casier de stockage des déchets, feront l'objet d'une lettre d'information spéciale travaux qui vous sera adressée prochainement.

TRAVAUX

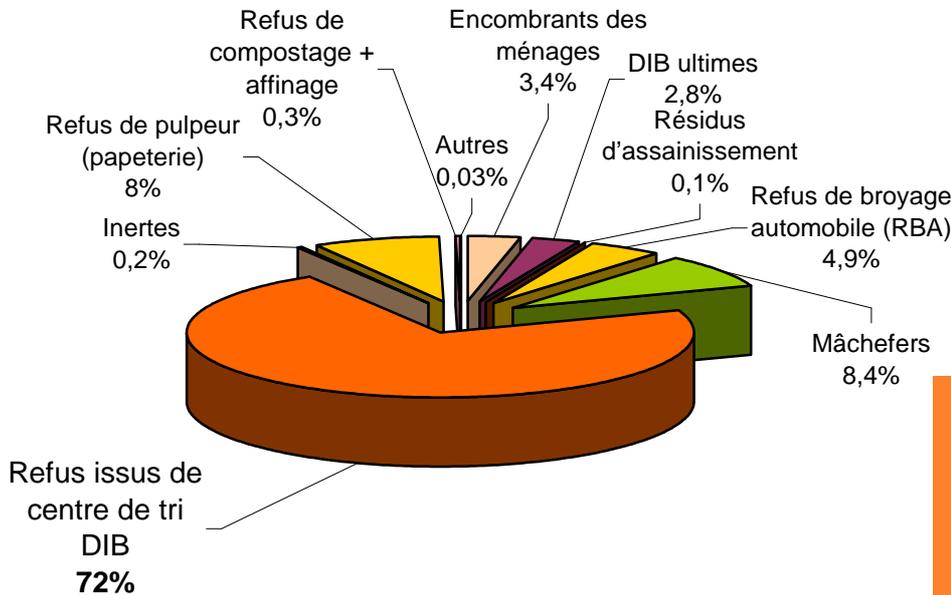
Démarrage prévu : Début avril 2012

Durée: environ 6 mois



Bilan 2010 :

Répartition des Tonnages 2010 ISDND de l'Espen



Tonnages enfouis sur l'installation de stockage de l'Espen (tonnes)

2005	166 195 t
2006	168 771 t
2007	168 388 t
2008	157 594 t
2009	140 319 t
2010	135 004 t

Tonnage annuel maximal autorisé par Arrêté Préfectoral (avant le 23.01.2012) = 170 000 tonnes de déchets ultimes.

VOCABULAIRE

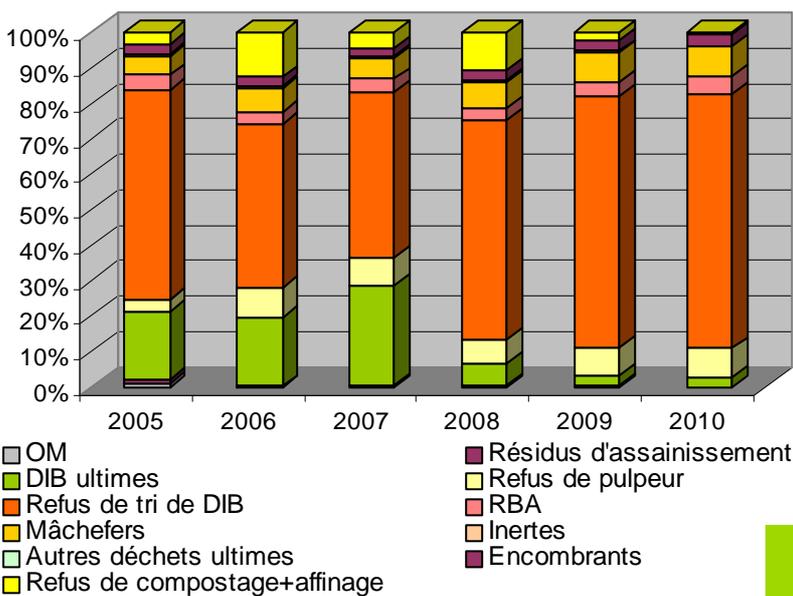
DIB = Déchets Industriels Banals

Refus de tri = Déchets non recyclables à l'issue du tri industriel

Mâchefers = Résidus de combustion post incinération

L'installation de stockage a, en 2010, majoritairement accueilli des déchets industriels banals. Plus de 70% de ces DIB sont issus d'un process de tri. Les ordures ménagères du Haut-Rhin ne pouvant être recyclées ou compostées sont orientées vers l'incinération ainsi que les refus de compostage depuis janvier 2010. Seuls les encombrants des ménages sont enfouis.

L'installation de stockage : maillon de la chaîne de traitement de nos déchets



L'évolution des tonnages enfouis des différentes catégories de déchets ultimes depuis 2005 reflète l'amélioration des outils de tri/valorisation des DIB existants.

Elle montre aussi l'augmentation du tri à la source en entreprises, ainsi que les effets de la mise en place de nouvelles filières de tri/valorisation pour certains DIB spécifiques (BTP, plâtre...).

Valoriser davantage les DIB limite les quantités enfouies en installation de stockage. Cette dernière reste un maillon incontournable et unique de la chaîne de traitement des déchets ultimes du Haut-Rhin complémentaire des installations de tri/valorisation et d'incinération existantes.

NOUS CONTACTER : 0800 553 900 (Numéro Vert)

Bulletin d'information de l'Installation de Stockage de Déchets de l'Espen - n° 5 - Février 2012

Directeur de la Publication : Paul-David Sereni, Rédactrice en chef : Emmanuelle Resch.

Photos : Direction de la Communication SITA Alsace.

Bulletin imprimé sur papier recyclé.

Bulletin distribué aux habitants des communes de Retzwiller et de Wolfersdorf et consultable en mairies.

